

N° 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 25 AVRIL 1961

*Deux heures et demie de l'après-midi***PRIÈRE**

M. Fairfield, du comité spécial de la radiodiffusion, présente le deuxième rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande qu'il soit autorisé a) à siéger pendant les séances de la Chambre, et b) à ajourner d'un endroit à l'autre.

Avec l'assentiment unanime, sur motion de M. Fairfield, appuyé par M. Chown, ledit rapport est agréé.

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné que les trois messages des présidents de la Conférence de Genève sur l'Indochine, ainsi que le message du premier ministre et ministre des Affaires extérieures de l'Inde au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, relatifs au cessez-le-feu au Laos, tous datés du 24 avril 1961, soient imprimés en appendice au hansard de ce jour.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Avec la permission de la Chambre—à qui je dirai tout de suite que j'ai consulté les chefs de partis—j'aimerais demander aux députés s'ils approuveraient que nous tentions certains essais, lesquels consisteraient à enregistrer nos délibérations au moyen de magnétophones branchés sur notre réseau de haut-parleurs. Nous voulons savoir si l'enregistrement mécanique des délibérations peut utilement se combiner avec les prises sténographiques, comme cela se fait ailleurs, et obtenir des données qui pourraient guider le comité du Règlement et la Chambre elle-même. Je le répète, il ne s'agit que d'enregistrements expérimentaux. La Chambre est-elle d'accord?

Sur ce, la Chambre consent à ladite proposition.